

## **Lettre ouverte aux élus du département du Doubs sur la hausse de la CSG de 1,7%, pour les retraités**

Monsieur le député (**le sénateur**),

Le gouvernement annonce la mise en œuvre, d'ici la fin de cette année, d'une réforme de l'assurance chômage. Pour la financer, il envisage une hausse importante de la CSG. Ce projet de créer une assurance chômage « pour tous » (salariés, commerçants, indépendants, etc.) provoquerait, dans la pratique, un véritable chamboulement ! Basé jusqu'alors sur la notion d'assurance, le chômage ferait l'objet, dans ce projet, d'une prise en charge universelle qui, au même titre que le risque maladie, concernerait indifféremment toute la population active... La première inquiétude du Syndicat CFDT des Retraités du Doubs tient au fait que, financé par la CSG, le risque chômage pourrait perdre son caractère contributif. De surcroît - et c'est là où intervient l'iniquité du projet - le transfert du financement de l'assurance chômage, aujourd'hui pris en charge par les salariés, à l'ensemble des contribuables soumis à la CSG, aurait pour conséquence d'y faire contribuer les retraités.

Les retraités CFDT, soutenus dans leur position par toute la CFDT, considèrent que ce projet est la marque :

- D'un manque d'objectivité dans l'analyse sur la place des retraités en société
- De l'accumulation ces dernières années de déséquilibres fiscaux intergénérationnels
- D'une inégalité de traitement entre retraités et salariés en matière de contributions et de droits
- D'une méconnaissance des mécanismes d'indemnisation de la perte d'emploi.

« Tout le monde gagnera en pouvoir d'achat avec cette mesure, sauf les plus aisés des retraités... Aux plus aisés des retraités, je demanderai cet effort pour avoir un système plus intelligent pour leurs enfants et leurs petits enfants », justifiait le candidat Emmanuel Macron. Cette mesure fiscale aurait de fait un impact positif pour l'ensemble des salariés, puisqu'elle est entièrement compensée par la suppression de leurs cotisations chômage et maladie.

Ainsi, pour un salarié gagnant 48000 € annuels, le gain serait de l'ordre de 700 €. Pour les fonctionnaires ou les indépendants, ces derniers ne contribuant pas actuellement au financement de l'assurance chômage, cette mesure devrait de même être entièrement compensée. À l'inverse, cette mesure mettrait à contribution les retraités dès lors qu'ils perçoivent 1250 € par mois (soit 15000 € annuels), en dessous donc de la moyenne des pensions de retraite. Pour chacun d'entre eux, la perte de pouvoir d'achat avoisinera 265 euros annuels, contraints qu'ils seront de contribuer à l'assurance chômage sans envisager la moindre contrepartie !

Monsieur le député (**le sénateur**), à ce niveau de revenus, les retraités comme d'autres catégories sociales ne peuvent être considérés parmi « les plus aisés » pour avoir à supporter une hausse supplémentaire de la CSG de 1,7%. Faut-il également rappeler qu'au-delà de la CSG actuelle, du CRDS, et de la Casa, les retraités du secteur privé sont également soumis à une cotisation maladie à hauteur de 1% sur leurs retraites complémentaires, cotisation dont on fait généralement peu état. Les retraités participent aussi, et largement, aux efforts de redressement des comptes publics et sociaux : fiscalisation de la majoration de pension pour enfant, suppression de la demi-part fiscale pour les personnes seules qui a impacté de nombreuses veuves, même modestes, non-revalorisation des retraites. Toutes ces mesures, cumulées depuis 2013, ont déjà largement « permis » aux retraités de faire preuve de justes et nécessaires solidarités.

Monsieur le député (**le sénateur**)

Une décision incohérente, fondée sur des a priori et une méconnaissance de la contribution des aînés, ne peut que provoquer un sentiment d'injustice, les retraités ne sont pas des assistés. Leur participation à la richesse du pays est réelle. Ils contribuent, dans leur grande majorité, par leur bénévolat, à la production de services, tant dans le cadre associatif que dans le cadre familial, notamment dans leur rôle de proche-aidant, et à la richesse nationale. Cette contribution est estimée à 1,2% du PIB national. Dans le contexte du vieillissement de la population et face à l'insuffisance de la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées, ce sont souvent les retraités qui accompagnent financièrement leurs parents âgés pour leurs dépenses d'hébergement en maison de retraite ou de maintien à domicile. Les retraités, et les retraités CFDT au premier chef, ont jusqu'alors accepté de prendre leur part, comme tout citoyen, à l'effort commun, notamment en solidarité avec les générations les plus jeunes confrontées à une entrée difficile dans la vie active. Mais ils n'accepteront pas la rupture du contrat social qui nécessite un traitement équitable par rapport au reste de la population. L'évolution du pouvoir d'achat des retraités est proche de zéro depuis quatre ans. Elle ne saurait régresser avec cette disposition.

La CFDT Retraités a toujours su prendre ses responsabilités dans un monde économique en mutation démographique. Elle demeure ouverte à toutes évolutions qui pourraient répondre aux exigences de solidarité. Mais elle demande que toute réforme sociale soit équitable et équilibrée.

Monsieur le député (**le sénateur**), nous espérons que vous porterez une attention particulière à cette lettre ouverte ».